



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Madame
Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais fédéral Nord
3003 Berne

raphael.bucher@bafu.admin.ch

Lausanne, le 8 mars 2022

Révision de la loi sur le CO₂

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous faisons parvenir la prise de position d'AGORA, organisation faitière de l'agriculture romande, dans le cadre de la consultation mentionnée en objet.

En matière de climat, l'agriculture est à la fois contributrice d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et victime des changements climatiques. C'est pourquoi nous soutenons les mesures qui visent à diminuer les GES ainsi que celles qui visent à augmenter la résilience du secteur agricole. Or l'actuelle révision, qui porte sur les secteurs du bâtiment, des transports et de l'industrie, a également des incidences sur le secteur agricole.

Nous regrettons que le projet mis en consultation ne propose pas plus de mesures qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques. Celles-ci permettraient d'avoir des structures plus résilientes et aptes à affronter les changements climatiques. De telles mesures doivent être progressives et pouvoir être adaptées en fonction des évolutions climatiques et non-climatiques, d'objectifs économiques, environnementaux, socio-culturels, institutionnels ou encore techniques.

Si nous sommes d'accord que le Conseil fédéral réduise la redistribution de la taxe sur le CO₂ afin de soutenir des mesures dans le domaine du bâtiment, nous voulons que les ruraux agricoles soient, dorénavant, intégrés au Programme Bâtiments. En effet, même si la consommation de combustibles a fortement diminué dans l'agriculture, des moyens doivent encore être alloués pour encourager la transition vers des systèmes de chauffage utilisant les énergies renouvelables.

En matière de transport, miser uniquement sur l'électrification du parc routier n'est pas fiable. Des alternatives doivent être soutenues, notamment pour garantir une équité aussi bien vis-à-vis de la population rurale que de la population urbaine, mais également parce que la propulsion électrique n'est pas applicable à large échelle, par exemple pour le trafic poids lourds. Dans ce domaine, et en regard de la situation internationale, la production indigène de gaz peut jouer un rôle important, en particulier la production de biogaz agricole. Il est nécessaire que la Suisse diversifie ses sources de production et qu'elle limite sa dépendance autant que faire se peut à la production étrangère.

Par ailleurs, il est impératif qu'une partie des projets de compensation soit réalisée en Suisse, afin d'exploiter les possibilités indigènes et ainsi s'assurer qu'une partie du soutien financier reste en Suisse et contribue à l'économie locale. La part des compensations à effectuer en Suisse doit être fixée dans la loi. L'agriculture doit également pouvoir profiter de ces opportunités, par exemple avec des projets de séquestration du CO₂, d'inhibiteurs de nitrification ou encore des installations de biogaz agricole. Enfin, le montant à payer en cas de non-compensation doit être revu à la hausse afin d'inciter à investir dans de nouveaux projets de protection climatique.

Nous exigeons également le maintien de l'allègement fiscal sur les biocarburants produits en Suisse et en particulier sur le biogaz, afin que ceux-ci restent commercialisables. En effet, la suppression de l'allègement fiscal pour le biogaz met en péril de nombreuses exploitations de biogaz et bride la construction de nouvelles installations, par manque de rentabilité.

Le secteur agricole peut apporter une contribution non négligeable pour l'atteinte des objectifs fixés dans l'Accord de Paris. Toutefois, il est impératif d'avoir des conditions cadres adaptées et des mesures ciblées pour ce secteur. Aussi, AGORA vous invite à prendre en compte les remarques qui précèdent et vous adresse, Madame la Conseillère fédérale, ses salutations les meilleures.

AGORA

A blue ink signature of Bernard Leuenberger, consisting of stylized, overlapping loops.

Bernard Leuenberger
Président

A blue ink signature of Loïc Bardet, written in a cursive style.

Loïc Bardet
Directeur